



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 80026

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la nécessité de pérenniser le dispositif « Bourse Solidarité Vacances » institué depuis 1999. S'adressant à des personnes défavorisées dont les revenus ne leur permettent pas de partir en vacances, le dispositif est exemplaire de solidarité. En effet, il a pour mission de permettre l'égalité d'accès aux vacances pour tous en rapprochant l'offre de séjours et de loisirs proposée par les professionnels du tourisme de la demande des associations et collectivités adhérentes au groupement d'intérêt public « Bourse Solidarité Vacances », interlocutrices privilégiées des personnes visées par ce dispositif. Pour garantir l'efficacité de la lutte contre l'exclusion sociale, il lui demande donc de confirmer la prorogation du GIP, le maintien des financements publics pour pérenniser le dispositif Bourse Solidarité Vacances et la consolidation des emplois existants.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme est très attaché à la dimension sociale du tourisme, à laquelle il a souhaité que soit consacrée une des trois actions du programme tourisme, dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances, l'accès aux vacances. C'est bien cet esprit qui a guidé les réflexions en matière d'optimisation des actions menées par les deux structures associées à la démarche, que sont l'Agence nationale pour les chèques vacances et bourse solidarité vacances, réflexions lancées au cours du dernier comité interministériel du tourisme du 23 juillet 2004. Dans ce contexte, la mission originelle telle qu'elle a été confiée à BSV conserve toute sa justification, et plus encore, il convient d'amplifier les actions qui sont menées dans ce cadre. C'est pourquoi BSV a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 14 novembre 2006, période qui sera mise à profit pour qu'une réflexion partenariale soit menée avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances, en vue de la constitution d'une structure unique, que sera le futur pôle social du tourisme, tout en préservant l'identité forte des missions respectives des deux organismes.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80026

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11236

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12152